

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/07-376-1105 du 15/01/07

CONCOURS INTERNE DE SECRETAIRES D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE - SESSION 2007

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Sylvie GREPON tél. 04.42.91.72.13 - fax 04.42.38.73.45

Sous réserve de la publication de l'arrêté ministériel d'ouverture du concours

**UN CONCOURS INTERNE DE SECRETAIRES D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET
UNIVERSITAIRE EST ORGANISE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE - SESSION 2007.**

CONDITIONS D'ACCES :

Concours interne

- remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique.
- être : - fonctionnaires ou agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent,
 - soit militaires ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions
- compter au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier 2007.

INSCRIPTIONS :

**Par Internet sur le site académique : www.ac-aix-marseille.fr rubrique « Les métiers de l'éducation » concours de recrutement puis inscription :
Du jeudi 18 janvier 2007 au jeudi 8 février 2007 à 17h00**

Dès la clôture des inscriptions, l'administration fera parvenir aux candidats une confirmation d'inscription qui devra être renvoyée de préférence en recommandé simple, signée et éventuellement modifiée à l'encre rouge, soit :

- au Rectorat, Division des examens et concours, bureaux 225/227, Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1, impérativement au plus tard **le vendredi 16 février 2007**, le cachet de la poste faisant foi
- soit à l'accueil du Rectorat ce même jour à 17h00 au plus tard.

La candidature ne deviendra définitive qu'au retour de cette confirmation au Rectorat

Toute confirmation déposée ou postée hors délai ne pourra être prise en considération quelles que soient les raisons invoquées pour le retard.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le mercredi 4 avril 2007 de 14h à 17h.
Le nombre de postes sera communiqué ultérieurement.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille